
Quelques mots sur le monopole universitaire.

Numéro d'inventaire : 2000.01115

Type de document : livre

Éditeur : Pigné-Chateau (G.) Imprimerie-Librairie (Angers)

Imprimeur : Pigné-Chateau (G.), Angers

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1839

Description : Broché, couverture papier vert

Mesures : hauteur : 175 mm ; largeur : 105 mm

Notes : "Au profit d'un établissement d'orphelines" / mention au crayon du nom de l'auteur "H. Bernier, principal du collège de Doué la Fontaine" (Maine et Loire) Conservation voir boîte n°1

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 41

QUELQUES MOTS

SUR

LE MONOPOLE

UNIVERSITAIRE.



Au profit d'un établissement d'Orphelines.



ANGERS.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE G. PIGNÉ-CHATEAU,
Rue Saint-Aubin, 20.

—
1839.

QUELQUES MOTS

SUR LE

MONOPOLE UNIVERSITAIRE.

N. B. L'auteur sera amplement dédommagé des censures que provoquera, infailliblement, cette mince et très-médiocre production, si elle lui est un moyen de procurer quelques aumônes à un établissement d'orphelines bien intéressant et bien nécessaires. Monsieur votre curé est prié de recevoir celle qu'il vous plaira de faire, petite ou compieuse.....

Ces deux mots, *monopole universitaire*, n'étaient point faits pour aller ensemble. S'ils s'étaient présentés réunis, il y a cinquante ans, nos pères n'auraient pas eu assez d'esprit pour y attacher des idées. Leur assemblage eût été un *non sens* pour les plus érudits comme pour le plus vulgaire, par la raison qu'ils expriment un phénomène qui ne s'était produit dans aucun temps, ni chez aucun peuple, et qui, par conséquent, n'avait de nom dans aucune langue. Du reste, rien de plus généralement, comme rien de mieux compris, que ces deux mots, considérés séparément.

Soif insatiable de l'or ; trafic sordide ; spéculation sur la misère publique ; associations et conventions attentatoires aux droits d'autrui ; ac-

caparemens; concessions faites par le pouvoir à des particuliers, à l'exclusion et au détriment des autres; réserves que les gouvernemens se font à eux-mêmes, pour en tirer profit. Voilà les idées renfermées sous ce mot *monopole*, avec celles d'injustice, de dol, de violence, d'exaction, de de maltôte....., etc., et remarquez qu'elles se rapportent à des objets matériels, plus ou moins nécessaires à la vie animale.

Zèle ardent pour la vérité; culture assidue des lettres et des sciences; associations d'hommes supérieurs et désintéressés, pour entretenir, raviver et propager le feu sacré; entier dévouement à la jeunesse; noble émulation, stimulée encore par la faveur des primes; voilà les idées que suggère le mot *Université*. Elles sont toutes de l'ordre intellectuel et moral.

La difficulté est de savoir comment et par quel concours de circonstances, la réunion de deux mots qui expriment des choses si disparates, a pu, non seulement avoir un sens bien précis, mais encore énoncer une vérité. Voici l'explication qui sera moins une conjecture qu'une histoire.

La France avait poussé l'amour de l'indépendance jusqu'au délire. La Providence voulut qu'à des orgies de liberté succédât une humiliante soumission au despotisme le plus absolu : elle suscita Napoléon. Ce ne fut point assez pour lui d'exercer un pouvoir discrétionnaire sur la fortune et sur le sang des Français. Voulant faire

entrer dans le domaine de son omnipotence, les sciences, les lettres et les arts, et, par ce moyen, asservir les intelligences, il créa l'*Université impériale*. Avant lui, tous les grands princes avaient encouragé et favorisé l'enseignement; plusieurs avaient accordé des privilèges à d'utiles établissemens, ou fait d'illustres fondations. Ils avaient pensé que la liberté d'enseignement ne doit pas aller jusqu'à la licence, et qu'il est d'un sage gouvernement d'exercer sur l'instruction de la jeunesse une surveillance toujours paternelle et sans tracasserie, mais judicieuse et ferme. Napoléon est le seul qui ait entrepris de donner à un corps organisé par le pouvoir et dépendant de son bon plaisir, le privilège exclusif d'enseigner, avec l'ordre de repousser, comme une monnaie de faux aloi, toute doctrine dont un membre de ce corps ne serait pas l'organe. Aucun souverain ne s'était avisé avant lui d'appliquer à l'instruction les formes compliquées d'une bureaucratie centralisante, et d'administrer la littérature et les mathématiques comme on administre les finances ou les ponts-et-chaussées.

Qu'on dise tant qu'on voudra que cette invention était bien appropriée au plan général que Napoléon s'était tracé, et que sans elle ce plan eût été incomplet. Tout ce qui s'ajustait aux idées de ce génie entreprenant et hardi, ne cadrerait pas toujours, à beaucoup près, avec le bonheur et la dignité de la nation dont il était le maître, et sur laquelle son système gouverne-